

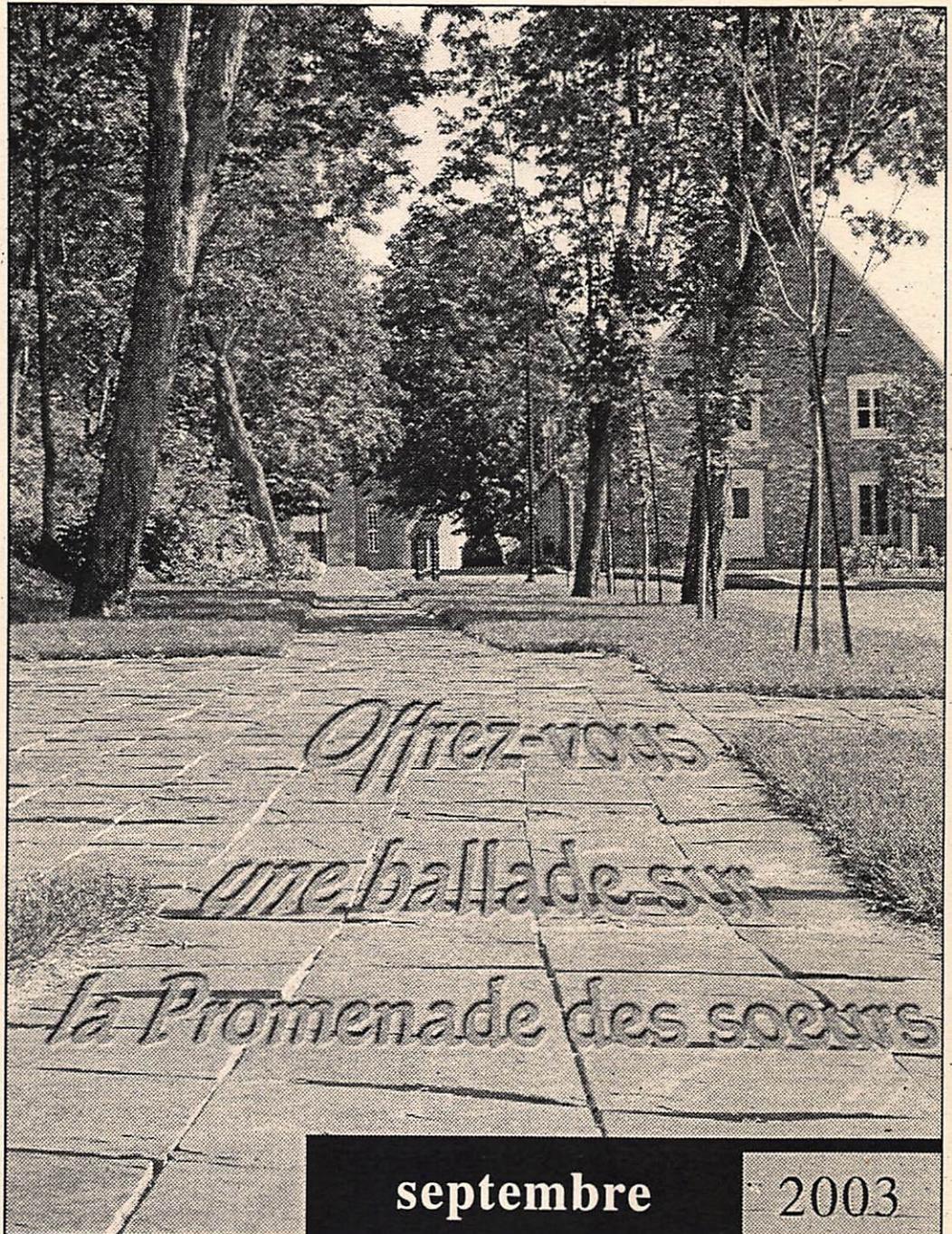
L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

Vol. 10 n° 9 septembre 2003

LA COMMUNICATION EST À LA BASE
DE TOUTE ACTION COMMUNAUTAIRE.

INVITATION
À VISITER
L'EXPOSITION-
SOUVENIR

p. 5



V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Réjean Cloutier	Président	259-2567
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Raynald Laflamme	Secrétaire	259-2659

DIRECTEURS

Pierre Cauffopé	259-7889
Sylvain Lamonde	259-2019
Jean-Yves Lamonde	259-2433

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photos première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Recrutement et membership

Jean-Yves Lamonde

Impression

Bernier Imprimeurs, Montmagny

Journal **St-F** réalisé
bénévolement
communautaire

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	12,00 \$	100,00 \$
1/4 page	18,00 \$	150,00 \$
1/2 page	35,00 \$	300,00 \$
1 page	60,00 \$	500,00 \$
Petite annonce	2,00 \$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00 \$	24,00 \$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance	-----	911
CLSC Antoine-Rivard	-----	248-2572
Feu	-----	911
Municipalité	-----	259-7228
Centre anti-poison du Québec	-----	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	-----	1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

tirage certifié
AVDA
membre 2003



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

SOMMAIRE

Exposition-Souvenir	5
Loto-Fondation	5
Première visite du site institutionnel	7
Internet haute vitesse: Saint-François participe	8
Abus d'usage sur la rivière du Sud	9
Fermières: programme de l'année	10, 12
Hommage à quatre de nos bénévoles	11
Remerciements à soeur Marie-Paule	13
Tout n'est pas recyclable	14
Collecte de matières dangereuses	14
Club de marche Les Orteils du Sud	16
La recette des Fermières	17
Cassy, la bédé	18
Les Petits Débrouillards	19
Au fil des jours	20
L'Écho municipal	21-46
Les petites annonces	47

La Montée Morigeau sera repavée

Résidents, travailleurs et visiteurs empruntent tous les jours la route de la Montée Morigeau. Vous vous rendez facilement compte que la surface de la route se dégrade davantage d'année en année. Le Conseil municipal avait toujours espoir qu'un programme en infrastructures aiderait la municipalité à réparer entièrement cette voie de circulation. Ça ne semble pas être pour bientôt. Aucun programme ne pointe à l'horizon si ce n'est que monsieur le député Norbert Morin a été approché dans le but avoué de recevoir une aide financière de sa part. Monsieur le député a reçu favorablement la demande de monsieur le maire et a laissé clairement entendre qu'il pourrait sans doute aider la municipalité à améliorer son réseau routier.

Donc, voici la façon dont entend procéder la municipalité pour le repavage de la route de la Montée Morigeau:
 1^{re} étape: Pour cette année, réparer au strict minimum les plus gros trous et les plus grosses fissures;
 2^e étape: Utiliser le surplus budgétaire 2003 pour le chemin de la Montée Morigeau;

3^e étape: Se servir du surplus 2003, de l'aide financière de monsieur le député et d'une somme du budget de 2004 pour repaver entièrement le chemin de la Montée Morigeau au printemps 2004.

Les coûts peuvent varier entre 160 000\$ et 180 000\$. croyons-nous, pour une longueur de 2,635 kilomètres.

Voilà l'intention du Conseil municipal et il lui importait de vous la communiquer.

Yves Laflamme, sec.-très.



RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
 Berthier-sur-Mer/St-François
 259-7704

- Menu du jour
- Commande à emporter
- Pizza
- Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel
- Salle semi-privée jusqu'à 50 personnes



PRODUITS MÉTALLIQUES ROY inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



BOUCHERIE

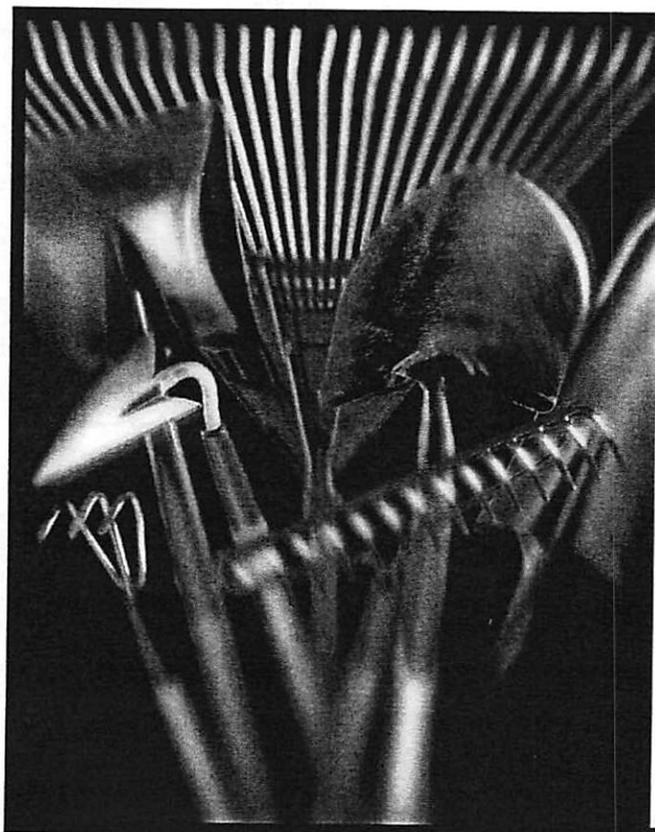
Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7783

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**



Le Leader canadien par excellence

La plus vaste sélection
d'outils manuels et le plus grand choix
de marques nationales.
Garant allie savoir-faire
et créativité depuis plus d'un siècle.

www.garant.com

Invitation à visiter l'Exposition-Souvenir

Il y a 240 ans cette année, les religieuses de La Congrégation de Notre-Dame, à la demande du curé Pierre-Laurent Bédard, arrivaient en notre paroisse pour y fonder une mission; elles y restèrent plus de 200 ans.

En cette année 2003, la Société de Conservation du patrimoine et le Comité d'embellissement ont pensé vous faire revivre cette belle histoire de l'éducation dans notre paroisse en y organisant une exposition-souvenir.

Dans l'ancien vestibule des étudiantes, face à l'entrée principale, vous y verrez des objets et des photographies fournies par La Congrégation de Notre-Dame et par des anciennes élèves.

Les anciennes et quelques anciens y revivront des souvenirs agréables alors que bon nombre d'autres y apprendront toute l'importance exercée par notre couvent tout au long de ces années.

Par la présente, nous vous convions à un retour dans le passé et nous vous invitons à y inscrire votre

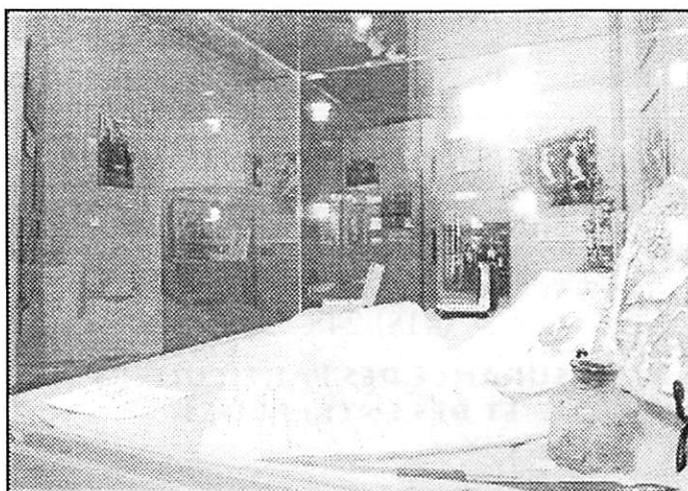


Photo: Raynald Laflamme

nom dans le livre placé sur un pupitre d'autrefois.
Que ces moments vous soient agréables!

Source: Jacques Boulet
Société de conservation du patrimoine de
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Vente de billets de la Loto-Fondation

Durant les mois de juillet à septembre 2003, des bénévoles frapperont à vos portes pour vous offrir des billets de la Loto-Fondation au coût de 5\$ l'unité. Pour ceux et celles qui achèteront un livret complet, le coût sera de 45\$ plutôt que 50\$. 8500 billets sont ainsi disponibles.

Quatorze prix d'une valeur totale de 4400\$ seront remis lors du tirage le mercredi 8 octobre 2003 à 10h dans le hall d'entrée de l'hôpital. Les détenteurs de billets, s'ils le désirent, peuvent assister à ce tirage. À chaque année, la campagne Loto-Fondation connaît un grand succès et ce, grâce à la généreuse collaboration de la population qui appuie ainsi sa Fondation et son Hôpital. Cette année, la somme recueillie servira à l'achat d'équipements d'endoscopie digestive à des fins diagnostiques.

Sincères remerciements aux vendeurs et aux superviseurs qui font un travail remarquable. Ce sont plus de 200 personnes qui s'impliquent dans ce financement populaire. Bonne chance!

Stéphanie Lecours
Adjointe administrative à la Fondation



Boulet

Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

*Notre distinction,
votre satisfaction!*

Achat et vente de ferme

S.C.A. RIVIÈRE-DU-SUD

L'AUTOMNE EST À NOS PORTES !!!





Saint-François	Dominique Guimont	259-7715
Berthier-sur mer	Jacques Garant	259-7718
La Durantaye	Réjean Garant	884-2802



*Les Assurances Fontaine
Lemay & Ass. inc.*

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2
☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Denise Prévost
souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

AFI : *Un choix de confiance*
SERVICES FINANCIERS

**AUTOPRO.
CARROSSERIE**

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 41 ANS D'EXPÉRIENCE

Tél.: 418-259-7721
Fax: 418-259-7725

WWW.MORIGEAU.COM



MORIGEAU · LÉPINE

CHEF DE FILE DANS LE SECTEUR DE
L'AMEUBLEMENT HAUT DE GAMME EN
BOIS POUR ENFANTS ET JUVÉNILES

usine
25, rue de L'Étang, Saint-François (Québec)
G0R 2G0

Internet haute vitesse

Saint-François participe au projet

Les municipalités suivantes ont confirmé leur participation au projet de mise en place d'un réseau large bande passant par fibre optique: St-Just-de-Bretenières, Lac Frontière, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Lucie-de-Beaugard, Sainte-Apolline, Saint-Paul, Notre-Dame-du-Rosaire, Cap-Saint-Ignace, Montmagny, Saint-Pierre, Saint-François, Berthier-sur-Mer, en plus de la municipalité de l'Isle-aux-Grues qui avait déjà reçu la confirmation par Telus qu'elle serait desservie par cette dernière.

La première phase (phase 1) consiste à brancher les municipalités qui seront propriétaires de la fibre optique dans leur milieu. La MRC travaille à planifier une deuxième phase (phase 2) afin de permettre aux citoyens et entreprises d'avoir accès au réseau Internet haute vitesse dans leur communauté.

Le coût total de construction de ce projet est d'environ 674 955\$ et sa réalisation est conditionnelle à une confirmation du programme provincial «Villages branchés» qui permettrait de financer ce projet à 66%. La MRC a décidé d'emboîter le pas dans cette

direction parce qu'elle ne veut pas perdre l'opportunité de bénéficier du programme «Villages branchés» actuellement disponible et sans qui l'implantation de l'Internet haute vitesse sur le territoire serait difficilement réalisable en raison des coûts. Par ailleurs, les maires sont d'avis que l'Internet haute vitesse représente un élément important dans le développement des municipalités rurales.

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

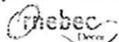


une division de



TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager

 vous offre une variété

d'ornements de parterre telles:

les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs modèles de différentes grandeurs qui sauront agrémenter votre décor.



Venez nous voir!

Près de la sortie 369
de l'autoroute 20

115, rue Principale • St-Pierre
tel.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387

N° de licence RBQ: 2552 189929

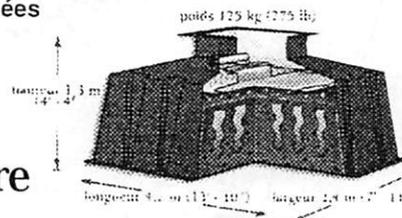
POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOUS SOMMES OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H À 17 H
ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE
DE 10 H À 16 H

Une solution performante, simple et compacte

Système d'assainissement décentralisé
pour traiter vos eaux usées



le
Biofiltre



SPÉCIALISTE EN:

- ✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
- ✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
- ✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé

- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

Les Fermières présentent leur programme de l'année

Les réunions du Cercle des Fermières se tiendront le 2^e mercredi du mois durant toute l'année à 19 h 45.

Les Fermières reprennent leurs activités le mercredi 3 septembre par un souper servi à 18h au restaurant l'Arrêt-Stop. D'autres informations vous parviendront via la chaîne téléphonique. Notre réunion du mois de septembre sera le 10, à 19 h 45, au local.

Programme de l'année 2003-2004

Septembre

- Résumé du congrès provincial
- Compte rendu de la journée d'automne tenue à Berthier-sur-Mer le 28 août
- Votation de la régie interne 2003-2004
- Présentation des thèmes des comités
- Présentation de notre programme

Octobre

- Présentation des comités
- Compte rendu de la journée d'artisanat du 17 septembre à Montmagny
- Rencontre des C.A.L. le 23 octobre 2003 à Ste-Euphémie
- Travaux au choix
- Invité à déterminer
- OLO
- Dégustation: confiture ou marinade au choix

Novembre

- Messe pour fermières vivantes et défuntes le 2 novembre
- Invité en rapport avec les comités
- Soulignons la Ste-Catherine
- Goûter: galettes au choix
- Activité spéciale: vente bénéfique au Centre des Loisirs le 16 novembre de 9 h à 15 h. ****BAZAR****

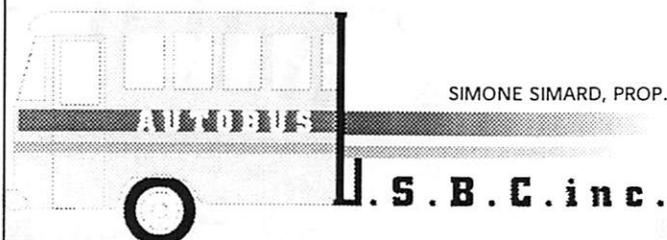
Décembre

- Souper des Fêtes au local le 10 décembre
- Échange de cadeaux (assiette au motif de Noël)
- Concours: carte de Noël fabriquée par nos fermières

Suite à la page 12

Tél.: 418 • 259 • 7140
Télé.: 418 • 259 • 7140

10, chemin des Prairies Est
Saint-François, Québec
G0R 3A0



FERME HORTICOLE

Lajoie



- ✦ Conception, réalisation et entretien paysager
- ✦ Centre-jardin
- ✦ Producteur de vivaces et d'annuelles

330, boul. St-Vallier
Saint-Vallier Qc G0R 4J0
Tél.: 418 • 884 • 3124



MAÎTRE
PAYSAGISTE



Offrez-vous une
maison adaptée à
votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 360 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401

Hommage à quatre de nos bénévoles



L'Écho de St-François soulignait en juin dernier le 50^e anniversaire de mariage de Monsieur Jean-Paul-Morin et Madame Thérèse Cloutier. Tous deux participent bénévolement à chaque mois et ce depuis plusieurs années à l'assemblage du journal communautaire. À cette même occasion, *L'Écho de St-François* a souligné le départ de notre communauté chrétienne de l'abbé Pierre Laberge et de sa sœur Gertrude. En outre sa charge de curé de notre paroisse, l'abbé Pierre apportait son aide bénévole à l'assemblage du journal. Une activité qu'il aimait bien partager avec tous nos bénévoles.

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

Agent autorisé
de la SAQ



*C'est
le retour à l'école*

Pour la collation ou la récréation votre
dépanneur peut combler vos besoins...

L'été est déjà derrière nous.

Les jeunes se sont bien amusés au
terrain de jeux, à la piscine et à la
balle. Merci aux moniteurs, monitrices
et aux entraîneurs bénévoles pour leur
dévouement. Grâce à vous, les jeunes
ont passé un bel été!



Nos heures d'ouverture

Lundi au jeudi: 6h30 à 22h
Vendredi et samedi: 7h30 à 23h
Dimanche: 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151



Les Fermières présentent...

Suite de la page 10

Janvier

- Relâche

Février

- 11 février 2004 à 19 h 45
- Dégustation de vins et fromages
- Soulignons la St-Valentin
- Lecture et adoption des comptes rendus des comités
- Travaux au choix en rapport avec la St-Valentin

Mars

- Invité
- Travaux inter-cercle
- Goûter: salade ou hors-d'œuvre au choix

Avril

- Mercredi 14 avril à 19 h 45 au local
- Résumé du C.A.L. du 1er avril
- Goûter à saveur d'érable

Mai

- Mercredi 5 mai à 19 h 45 Fête des Mères
- Activité à déterminer
- Invité
- Perception de l'abonnement
- Congrès régional jeudi 13 mai à Cabano

Juin

- 9 juin à 19 h 45 au local
- Perception de l'abonnement
- Élections
- Échange d'une plante
- Partie récréative
- Goûter

Juillet

- Congrès provincial juillet 2004 à St-Hyacinthe

L'Âge d'Or reprend ses activités

Début des activités du Club d'Âge d'Or de Saint-François le mercredi 10 septembre à midi au restaurant L'Arrêt-Stop. 6\$ pour les membres. Réservez avant le 5 septembre au 259-2668 ou 259-2433. Bienvenue à tous et à toutes.

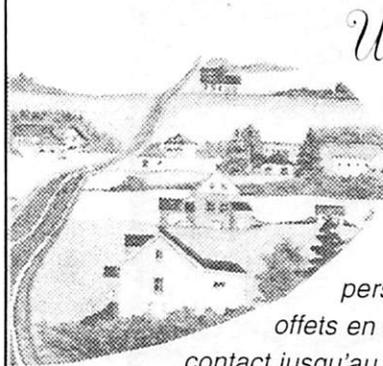
MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre*



Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

**Auto
PLACE**
MAÎTRE MÉCANICIEN

- Mécanique et carrosserie
- Remorquage 24 heures
- Vente d'auto
- Pièces usagées
- Concessionnaire Argo



GARAGE



SAMSON

873, Rang Nord Saint-Pierre G0R 4B0

TÉL.: 418 • 248-1422
FAX: 418 • 248-7074

Remerciements à Sœur Marie-Paule Bélanger

Tous ceux et celles qui étaient présents à la messe dominicale le 3 août dernier ont appris une bien mauvaise nouvelle. Sœur Marie-Paule Bélanger, qui agit depuis trois ans comme agente de pastorale dans notre paroisse, a annoncé qu'elle avait remis sa démission à notre évêque, M^{gr} Fecteau, pour des raisons de santé. Sa décision n'a sans doute pas été prise de gaieté de cœur, mais dans les circonstances, elle apparaît la meilleure pour elle.

Cela dit, je voudrais remercier Sœur Marie-Paule pour ce qu'elle a été et fait au long des trois dernières années. On se souviendra longtemps du dynamisme avec lequel elle a accompli son travail pastoral. Pour plusieurs, son écoute attentive, sa présence active, son souci de la croissance humaine et spirituelle de ceux et celles qu'elle rencontrait, ont fait d'elle une véritable amie, une confidente, un témoin d'Évangile. Nous lui sommes reconnaissants aussi pour sa belle simplicité, son dévouement et son habileté pastorale. Les communautés chrétiennes de Saint-Pierre et Saint-François ont bénéficié de sa vaste expérience pastorale et de sa grande compétence en divers domaines (spiritualité, psychologie, théologie, animation de groupes, etc.). Parmi les nombreuses activités qu'elle a accomplies, on se souviendra en particulier des fameux «Déjeuners-Rencontre», où elle savait rejoindre les gens dans leurs préoccupations tout en favorisant des réflexions de fond enrichissantes pour tous.

Nous pourrions en dire encore beaucoup plus, car plusieurs d'entre vous l'avez côtoyée de près et avez su la connaître sous d'autres angles qui, j'en suis convaincu, recèlent des richesses dont vous avez su profiter et pour lesquelles vous voulez lui manifester votre plus vive reconnaissance.



Sœur Marie-Paule, nous vous remercions sincèrement pour tout ce que vous avez apporté aux communautés de Saint-Pierre et de Saint-François et nous continuons de vous porter dans nos prières, afin que Dieu vous soutienne dans ce que vous aurez à vivre prochainement.

Michel Talbot, curé

Campagne *Fleur de soleil* 2003

Grâce à la générosité de toute la population et malgré la lenteur de Loto-Québec à remettre le permis de loterie cette année, la Campagne «Fleur de soleil» a permis d'amasser 35 967 \$, dont 6 585 \$ lors du souper annuel, 25 182 \$ par la vente de billets, 3 600 \$ de commandites et 600 \$ en dons spéciaux.

Voici, dans l'ordre, les gagnants pour le tirage du 18 juin dernier: Danielle Moreau (L'Islet), Pierrette Bilodeau (Montmagny), Guylaine Breton (Montmagny), Gaétan Labonté (St-Jean-Port-Joli), Cécile Lavoie (L'Islet), Thomas D'Anjou (L'Islet), Mario Robichaud (Ste-Perpétue), Rosaire Lemieux (La Pocatière), Denis Mercier (St-Marcel), Jacqueline Rouleau (Cap St-Ignace), Ubald Dubé (Québec), Clément Lebel (La Pocatière), Carmelle Laplante (La Pocatière), Gilles Coulombe (Montmagny), Norbert Cloutier (St-Eugène), Diane Morneau (St-Pamphile), Rosaire Thibodeau (St-Pamphile), Réjean Caron (St-Jean-Port-Joli), René Miville (St-Onésime), Pierre GrandMaison (St-Pacôme).

Félicitations à tous!

Nous tenons à remercier monsieur Daniel Saint-Pierre pour sa disponibilité et son dévouement à la présidence d'honneur de notre campagne de financement 2003. Monsieur Saint-Pierre dit rester fidèle et disponible pour épauler la grande famille qu'est L'Entraide Pascal-Taché.

Également, un grand merci aux responsables de paroisse, aux bénévoles à la vente de billets et aux généreux donateurs. Nous vous donnons donc rendez-vous l'an prochain.

Voici un membre du JOURNAL COMMUNAUTAIRE L'ÉCHO DE ST-FRANÇOIS

En achetant sa carte de membre au coût annuel de 5,00\$, il a pu publier gratuitement deux petites annonces.



Cet automne, rien à empiler dans la remise.

Seulement des dollars à amasser et... quelques feuilles à ratisser!

259-2177

EXIGEZ VOTRE CARTE DE MEMBRE

ENTRETIEN MÉNAGER

D PAQUET

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - INDUSTRIEL

LAVAGE DE TAPIS
MURS & STORES
DÉCAPAGE & CIRAGE DE PLANCHER
PRODUITS D'ENTRETIEN
ETC.

350, CHEMIN ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY (QUÉBEC) G8R 3A0
TEL: (418) 259-2559 FAX: (418) 259-2342



Tout n'est pas recyclable

Afin de sensibiliser à nouveau les citoyens sur la collecte sélective, la MRC de Montmagny rappelle les éléments qui peuvent être récupérés et ceux qui font l'objet de rejets.

Voici la liste des matières recyclables qui doivent être placées dans le bac bleu: les plastiques (eau de javel, margarine, eau gazeuse, etc.) doivent porter le code de récupération suivant 1, 2 ou 5, le métal (boîte de conserve, assiette d'aluminium, etc.), le papier et le carton et le verre clair seulement.

Les rejets, c'est-à-dire les matières qui ne sont pas recyclées, demandent un travail considérable aux employés affectés au tri et contaminent également la matière recyclable, ce qui se traduit par des coûts supplémentaires pour les municipalités. Voici la liste des principaux rejets qui ne doivent pas être placés dans le bac de récupération: la nourriture, les sacs de plastique (publi-sac, sacs d'épicerie, sacs de pain), les contenants d'huile à moteur, les pintes de lait et de jus en carton ciré, les batteries, les bonbonnes de propane, les contenants d'aérosol, les seringues, les matériaux de construction, le matériel informatique, les toiles de garage, de piscine et celles en polythène, les sacs de balayeuse, les contenants en polystyrène (ex.: contenant pour champignons en styromousse ou assiette de styromousse pour steak haché), les tuyaux servant pour les érablières et les tuyaux de plastique pour les égouts et autres objets hétéroclites (dentiers, lunettes, animaux morts, etc.).

Myriam Fortin, chargée de projet en environnement
MRC de Montmagny

Collecte de matières dangereuses

La population de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est invitée à apporter ses matières dangereuses résiduelles au site d'enfouissement sanitaire de l'Islet-sur-Mer, situé route Cendrée Lafeuille. La seule journée pour vous départir de ces matières résiduelles sera le samedi 20 septembre, de 9h à 15h. Cette collecte s'adresse aux résidences seulement. Les produits provenant des commerces et industries ne seront pas acceptés. Il est très important d'identifier vos matières dangereuses résiduelles d'origine domestique.

Ferme Porasseny inc. & Saint-François Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, Duroc Suivie par le PEG, PVSP.

Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

Matières résiduelles acceptées gratuitement

- Peinture • Vernis • Solvant • Batterie
- Pesticide • Aérosol

Matières résiduelles acceptées au coût de 0,15\$ le litre

- Huiles usées

Pour les transporter en sécurité, il est important de vous assurer que vos contenants soient bien fermés et bien identifiés: • déposer les petits contenants dans une boîte; • mettre les produits dans le coffre de l'auto; • se rendre immédiatement au lieu de dépôt; • ne mélanger aucun produit; • ne transvider aucun produit.

Nous vous invitons à participer en grand nombre afin de faire de cette collecte un succès.

La Régie intermunicipale de gestion
des déchets solides de l'Anse-à-Gilles



JEAN MORIN

- Électronique industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service d'urgence

24 heures / 7 jours

115, boul. Tache-Ouest, Montmagny (Qc) G6V-3A6

Urgence 7 jours / 24 heures Télécopie Courriel

(418) 248-0444 (418) 248-0395 ms2controlemont@globetrotter.net



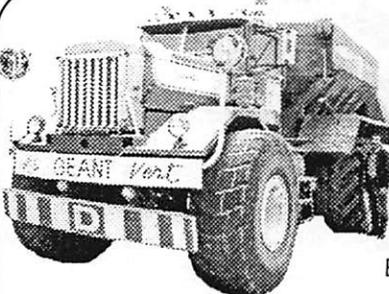
JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

- Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157



90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408

Programmation 2003-2004

LES **ARTS**
DE LA SCÈNE
DE MONTMAGNY

1 866 641-5799

www.adls.ca



**Natasha
St-Pier**
22 août



Mario Jean
9 novembre
24 mars



**Claudine
Mercier**
31 janvier



Bruno Pelletier
5 avril



**Dominic
& Martin**
20 septembre



**Les Noes
de tôle**
22 novembre



**Yves
Duteil**
8 février



Richard Desjardins
18 avril



Martin Léon
24 avril



**Eloi
& Jonathan
Pinchoud**
4 octobre



**Chloé
St-Marie**
6 décembre



**Susie
Arioli**
28 février



**Arthur
L'Aventurier**
29 février



Marc Déry
6 décembre



**François
Léveillé**
24 octobre



**Marie-
Michele
Desrosiers**
17 janvier



**Daniel
Lemire**
13 mars



**Louis-José
Houde**
15 mai



Lise Dion
29 mai



**Plume
Latraverse**
1^{er} novembre



Patou
13 décembre



Les Fourberies de Scapin
20 mars



**Jimmy
James**
17 janvier



**Louise
Bédard**
Danse
6 décembre



**Le Quatuor
Alcan**
5 juin



Culture
et Communications
Québec



Commission scolaire
de la Côte-de-Sud



Desjardins
Caisse populaire Desjardins
de Montmagny



Région
MAGNY



**PROMUTUEL
MONTMAGNY**



Marché aux puces à L'Islet

Un marché aux puces au profit de l'organisme ValoriZaction se tiendra ce dimanche 31 août de 9h à 18h au parc Les Cabrioles, 156, 5e avenue à L'Islet, derrière le bureau municipal. En cas de pluie, l'activité sera remis au lendemain lors du congé férié de la Fête du travail.

Animation sur place pour les enfants, épluchette de blé d'Inde, party hot dog. Réservez votre emplacement au coût de 20\$ en téléphonant au 247-7622 ou 247-7884. Bienvenue à tous.

Tournoi de Charlemagne

Tournoi de Charlemagne le dimanche 28 septembre à 13h30 au vieux couvent. Bienvenue à tous.

Club de marche en montagne Les Orteils du Sud

Molo ou cardio, c'est ton tempo! C'est ça qui compte avec le club de marche en montagne Les Orteils du Sud. Tu participes à une sortie quand ça t'adonne, quand ça te tente. C'est simple et c'est volontaire. Ça coûte "zéro sous" d'adhésion. Tu partages les frais d'essence en covoiturage et tu paies tes frais d'entrée sur les sites. Tu visiteras des sentiers dont tu ne connaissais sans doute pas l'existence.

Téléphone au 259-2027 le samedi une heure avant chaque départ pour savoir si la randonnée est reportée au dimanche en cas de mauvaise température. Le point de départ est au Parc Morigeau.

(F) Facile (I) Intermédiaire (D) Difficile

Sortie	Samedi	Départ	Site visité	Commentaires
1	6 septembre	9h	Halte écologigique des Battures de Saint-André-de-Kamouraska, Sentiers de l'Amphithéâtre	3,00\$, 12 km (F) (I) Apportez vos jumelles
2	13 septembre	9h	Sentier des Sept Chutes, Saint-Pascal, Kamouraska, Mont Cabouron, Saint-Germain-de-Kamouraska	Gratuit, 6 km, 50 m (I) Chien en laisse permis Gratuit, 8 km (I) 50 m
3 (I)	20 septembre	6h	Mont du Lac à l'Empêche, Mont Dufour, Parc des Grands Jardins, Charlevoix	6,00\$ stationnement, 20 km, 300 m Chien en laisse permis
4	27 septembre	8h	Parc Jacques-Cartier / Stoneham\Lac Delage, Sentier du Hibou	3,50\$, 26,2 km (I) Laisser une voiture au Lac Delage
5 (D)	4 octobre	6h	Station Mont-Sainte-Anne, Beauré, Sentier Mestachibo (2 passerelles à traverser)	3,00\$ stationnement, 22 km, 260 m chien en laisse permis
6	11 octobre	6h	Mont Mégantic, Sentier des trois sommets, Parc du Mont-Mégantic	3,50\$, 17 km, 475 m (D)
7	18 octobre	8h	Centre de plein air Dansereau, Pont-Rouge	Gratuit, 30 km (F)
8	25 octobre	8h	Station touristique Duschenay	6,00\$ stationnement, 16 km (I)

MONTMAGNYVW.COM
VENTEMTYVW@GLOBETROTTER.NET

JACQUES DUMONT
DIRECTEUR DES VENTES

FRANÇOIS MALLARD
REPRÉSENTANT

TÉL: 418 • 248 • 0057



Montmagny Volkswagen FAX: 418 • 248 • 2959

160, boul. TACHÉ OUEST, MONTMAGNY (QUÉBEC) G5V 3A5



WATKINS
TRADE MARK



Solange Simard, représ.

17, Route de St-François
Berthier-sur-Mer, GoR 1E0
simardsolange@hotmail.com

259-7512

- PRODUITS GASTRONOMIQUES
- SOINS PERSONNELS ET ENTRETIEN MÉNAGER
- REMÈDES ET ONGUENTS TRADITIONNELS
- LOTION CHASSE MOUSTIQUE RENOMMÉE

☆ Garantie de satisfaction ☆ Catalogue gratuit ☆ Livraison à domicile

Nettoyage des dépotoirs clandestins

La MRC de Montmagny collaborera au projet en identifiant les sites de dépotoirs clandestins sur son territoire. Les sites désignés peuvent être de petite ou de grande taille et doivent se situer à moins de 500 mètres des berges du Saint-Laurent ou d'une rivière d'importance.

La phase 2 de ce projet vise à nettoyer tous les sites qui auront été identifiés.

Si les municipalités désirent faire part des dépotoirs clandestins qui sont situés sur leur territoire, elles peuvent communiquer avec M. Daniel Racine, coordonnateur en aménagement du territoire de la MRC de Montmagny ou M. Michel Lajoie, coordonnateur-adjoint au comité ZIP au (418) 722-8833.

Ce projet permettra à la fois de mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent, un retour aux usages, une diminution significative de la pollution visuelle, un gain pour l'environnement et une diminution des risques pour la sécurité de la population.

Source : Isabelle Normand, agente de communication
CLD de la MRC de Montmagny

Arrêtez
de vous retenir!



**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**

570, Chemin St-François Ouest
Saint-François

→ **259-2447**

Potage aux poireaux

2 tasses de poireaux en rondelles
1 pomme de terre tranchée
1/4 de tasse de céleri coupé en dés
5 tasses d'eau bouillante
4 c. à table de beurre
4 c. à table de farine
4 c. à table d'oignons hachés
Sel, poivre
5 c. à table de base de bouillon de poulet

Préparation

Faire cuire les poireaux, la pomme de terre et le céleri dans l'eau bouillante environ 30 minutes.

Dans une casserole, chauffer le beurre, ajouter les oignons et faire revenir.

Ajouter la farine pour épaissir ce mélange.

Retirer du feu. Ajouter aux légumes cuits.

Ajouter le bouillon de poulet.

Passer au mélangeur.

Si le potage est trop épais, ajouter du lait.

Terrain de Jeux 2003

Tout une aventure pour nos jeunes

Un autre été est déjà terminé et ce fut si vite passé. Malgré la température, les moniteurs et les monitrices ont su garder une ambiance agréable avec les jeunes. Ceux-ci ont vécu toute une aventure avec la mascotte de l'été «Bibo le petit requin».

Encore une fois, félicitations à toute l'équipe du Terrain de jeux.

Souignons le succès qu'a provoqué la projection du film réalisé par Eric Tanguay, présenté lors du spectacle des jeunes. Bravo Eric!

Le comité de parents

Weed Man®
FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE

256, chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7700
Sans frais: 1 800 463-4877



Ce qui est recyclable et ce qui ne l'est pas

Afin de sensibiliser à nouveau les citoyens sur la collecte sélective, nous vous rappelons les matières à ne pas mettre dans le bac bleu et celles qui doivent y être.

Non recyclable

Voici les éléments qui constituent une part importante des rejets qui contaminent la matière recyclable, ce qui se traduit par des coûts supplémentaires pour les municipalités.

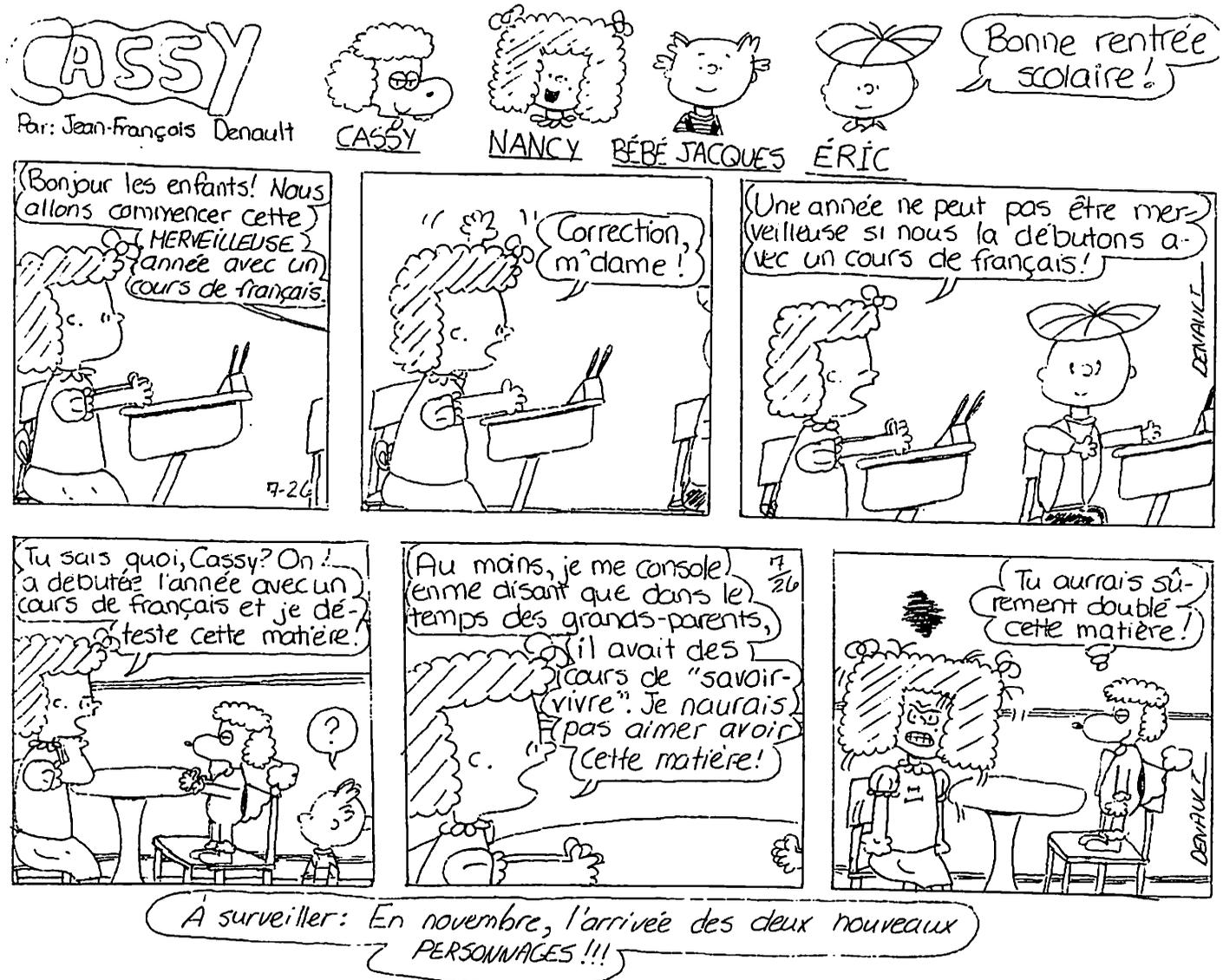
- Nourriture
- Sacs de plastique (publi-sac, sacs d'épicerie, sacs de pain)
- Contenants d'huile à moteur
- Pintes de lait, de jus en carton ciré
- Batteries (autant les petites que celles des voitures)
- Bonbonnes de propane
- Contenants d'aérosol
- Seringues
- Matériaux de construction divers (bois, revêtement extérieur de vinyle, tuiles de plafond, etc.)
- Matériel informatique
- Toiles de garage, polythène, toile de piscine, piscine
- Sacs de balayeuse

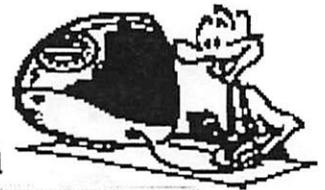
- Tout contenant en polystyrène (par exemple: contenant pour champignons en styromousse ou assiette de styromousse pour steak haché)
- Tuyaux servant pour les érablières
- Tuyaux de plastique pour les égouts
- Autres objets hétéroclites (dentiers, lunettes, animaux morts, etc.)

Recyclable

- Plastique (contenants: eau de javel, margarine, eau gazeuse, etc.)
- Contenants marqués d'un des codes suivants: 1, 2 ou 5
- Métal (boîtes de conserve, assiettes d'aluminium, etc.)
- Papier et carton (annuaire téléphonique, livre, boîtes de céréales)
- Verre clair seulement (excluant le verre de couleur)

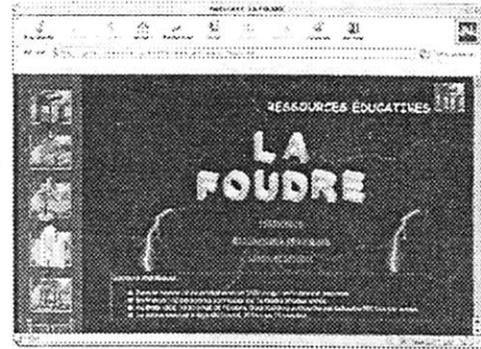
Pour toute autre information: MRC de Montmagny: contactez Myriam Fortin au 248-5985, poste 254





La foudre

http://galileo.cyberscol.qc.ca/InterMet/pheno_extreme/p_foudre.htm
Crois-tu comme nos ancêtres, que les éclairs et le tonnerre sont créés par des dieux en colère ? Alors, comment se forme l'électricité dans les nuages ? Qu'est-ce qu'un éclair ? Comment se déclenche la foudre ? Qu'est-ce qui cause le tonnerre ? Ce site fait toute la lumière sur ce phénomène fascinant. La page des liens te propose des sites qui valent le détour. En cliquant sur l'icône «ressources éducatives», tu accèdes à une banque d'images et de vidéos portant sur les nuages, le vent, la température, etc.

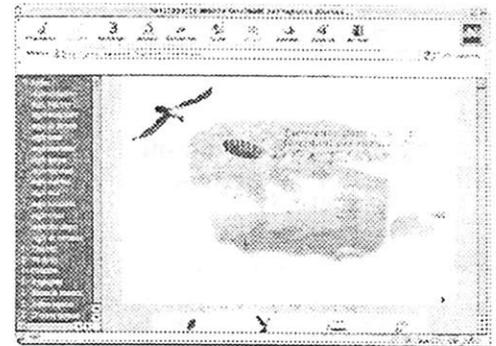


La foudre - Environnement Canada

<http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca/air/summersevere/ae00s19.fr.html>
De gros nuages noirs couvrent le ciel. Le tonnerre gronde. L'orage approche-t-il ou s'éloigne-t-il ? Que tu sois à bord d'une chaloupe ou d'une voiture, dehors ou à l'intérieur, ce site te sera bien utile; ses conseils éclairés pourraient t'éviter une décharge électrique.

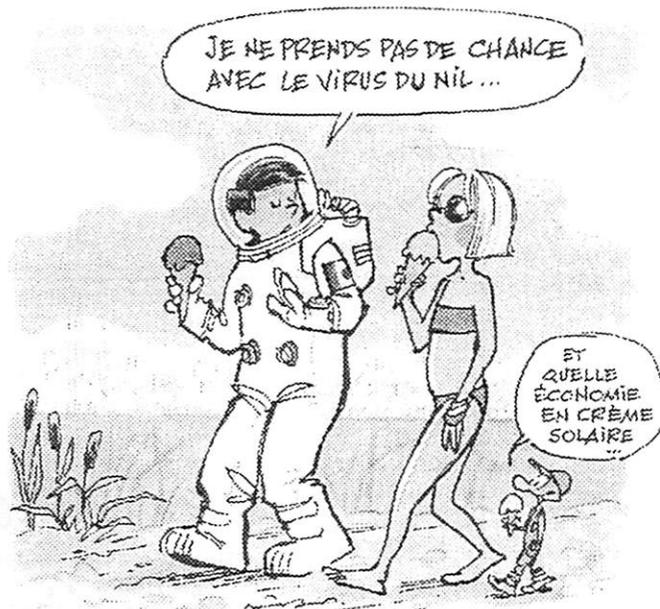
Les rapaces

<http://perso.wanadoo.fr/marie-christine.dehayes/>
Une passionnée des aigles, vautours, faucons, buses et autres rapaces, te livre tous leurs secrets. Tu y trouveras de belles photos ainsi que des informations sur une soixantaine d'espèces. Dans certains cas, tu peux même entendre leur cri. Sais-tu que les vautours aiment voler deux par deux ? Comment les rapaces s'orientent-ils lors des migrations ? Comment se servent-ils du vent pour planer ? La section «leçons de vol» répondra à tes questions.



Qu'est-ce que le virus du Nil ?

Est-ce que c'est dangereux ?



Le virus du Nil occidental a été découvert pour la première fois en 1937 en Ouganda, en Afrique, dans la région du Nil occidental (d'où son nom). Le virus est transmis aux humains par la piqûre d'un moustique s'étant nourri du sang d'un oiseau porteur du virus.

AU Canada (surtout au Québec et en Ontario) environ 400 personnes ont été gravement infectées par le virus. Treize personnes en sont mortes. Quelques centaines d'oiseaux aussi. Actuellement, il n'existe pas de médicament ou de vaccin contre le virus du Nil.

La majorité des personnes infectées ne présentent aucun symptôme ou seulement des symptômes légers (fièvre, maux de tête, courbatures ou éruption cutanée). Cela ressemblera à une petite grippe ! Ces personnes ne savent jamais qu'elles ont contracté le virus et se rétabliront vite.

Par contre, chez les personnes âgées et les jeunes enfants, le virus peut provoquer une méningite ou une encéphalite (inflammation du cerveau). Si une personne ressent plusieurs de ces symptômes : maux de tête graves, raideurs de la nuque, forte fièvre, vomissements, confusion ou évanouissements, mieux vaut se rendre à l'hôpital. Plusieurs de ces symptômes et complications pourront être soignés. Pour surveiller la propagation du virus, une grande campagne a lieu au Canada. En été, on doit déclarer les oiseaux morts, surtout les corneilles, les corbeaux et les geais. Certaines villes projettent d'épandre des pesticides écologiques pour tuer les larves de moustiques avant qu'elles n'éclosent et ne propagent le virus. Mais la meilleure solution reste encore de se protéger des maringouins !

2 SEPTEMBRE 003 AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 Fête du Travail!	2	3 Souper des Fermières Resto Arrêt-Stop	4	5  Bac Bleu	6
7	8 Réunion du Conseil	9	10 Réunion des Fermières	11	12 	13 Tombée du journal 
14	15	16  Comité d'embellissement réunion	17	18	19  Bac Bleu	20 Collecte de matières dangereuses Apporter à L'Islet-sur-Mer
21	22	23	24	25	26 	27
28 	29	30				



Fleuriste
Demontmagny Inc.

NOUVELLE
ADRESSE

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

* FLEURISTE
* BOUTIQUE DÉCORATION
* SERRES ET CULTURE-JARDIN

248-0117 / 1-800-463-0117

La Fabrique, loyer juillet 2003 bibliothèque	166,67
Albert Bonneau, matériel aqueduc	2,82
Ardobec, ardoise Site historique	18 720,32
Arrêt Stop, essence balai rue et Inter	212,18
Auguste Boulet, remb. 2 bacs verts	103,20
BML, asphalte	3 422,30
Bureautique Côte Sud:	
Contrat entretien photocopieur	225,92
Papier photocopieur	46,91
Carrefour Jeunesse Emploi, contribution	50,00
Clôture Provinciale inc., fourniture et installation clôture	25 771,36
Construction BML, asphalte	1 150,62
Couvre-planchers Lachance, tapis (local d'accueil)	401,15
Cytech Mercier, réparation éclairage de rue	272,73
Desjardins Sécurité Financière, ass. collective juillet	1 615,27
Desroches, huile à fournaise:	
Garage	55,43
Diesel	1321,92
Distributions A.B.R., dégraisseur	86,27
Drainamar, pompe station pompage	708,09
Fédération Québécoise des Municipalités, facturation Dicom	39,40
Ferme horticole Lajoie:	
Achat certificat cadeau (embellissement)	50,00
Vivaces	71,48
Filtrum, vanne murale (chloration)	7 879,21
Fortin Sécurité Médic inc., matériel garage	58,44
Garage Minville inc., pièce tondeuse	68,75
Hewitt, entretien préventif pelle Caterpillar	1 582,70
Hydro-Québec, électricité:	
Bi-énergie M. Paroisse	40,89
Éclairage public	569,83
Jocelyne Noël, entretien bureau	89,00
John Meunier, chlore libre et total	212,58
Laboratoire Environnement, analyses eau potable, eaux usées	358,88
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes	91,25



Les Automobiles Chabot:		
Pièce Ford	546,37	
Pièces équipement	450,73	997,10
Les Éditions Juridiques, recueil des lois municipales		77,04
Les Entreprises Givesco, matériaux réparation mur (site)		1 455,06
Les Entreprises Lévisiennes, asphalte		164,02
Les Produits Ind. J.-P. Côté, chlore		1 535,35
Macpeck inc., pièce équipement		159,26
MRC de Montmagny:		
Entente inspecteur 2e versement	5465,78	
Contribution programme VVAP	2500,00	7 965,78
Nadeau Premiers secours, matériel premiers soins		116,93
Pagenet, location téléavertisseur		314,19
Philius Blais & Fils:		
12 t. pierre (aqueduc), 1 voyage terre (site)	358,88	
4 voyages terre brune tamisée, 120\$/voyage (site)	552,12	911,00
Pièce d'auto GGM, pièces camion GMC, machinerie		65,71
Pneus André Ouellet 2000:		
Pneu usagé (tondeuse)	96,26	
Réparation pneu balai de rue	45,23	141,49
Praxair, location bouteilles		55,68
Promoto, pièce débroussailleuse		12,51
René Samson:		
Ampoules M. Paroisse	39,80	
Pièces et main d'œuvre ass. des eaux	237,12	276,92
Réparation Électrique Montmagny, pièce ass. eaux, camion pompe		117,19
Revêtement de sol Richard Nicole, pose tapis (local d'accueil)		309,06
Robert Corbin Fils, travaux d'électricité M. Paroisse		297,69
Signotech, panneaux signalisation		660,35
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers:		
Voirie	425,71	
Embellissement	131,14	
Site	148,35	
Loisirs	59,40	
Service incendie	203,35	
Ass. des eaux	35,40	
Aqueduc	8,90	1 012,25
Spécialité Moteurs de Berthier, réparation tracteur-tondeuse		13,77

Stéréo Plus Léonard Chabot, carte Telus.....	28,76
TY Moteurs, pièce tracteur-tondeuse.....	34,34
Ultra Dépanneur St-François, essence.....	528,01
Unibéton, matériau granulaire.....	291,72
Zirkonium, matériel ass. des eaux.....	756,11
TOTAL:.....	167 784,41

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

VENTE DU CHALET (À TITRE INFORMATIF)

Le contrat de la vente du chalet sur le chemin des Prairies Ouest a été signé officiellement le 3 juin 2003.

Le chalet qui appartenait aux Loisirs St-François de Montmagny inc. a été vendu au Club VTT Tadoussac St-François – St-Raphaël inc.

L'argent de cette vente va servir à la réalisation d'un projet concernant le terrain de tennis actuel. Ce dernier va être transformé en une surface multifonctionnelle où vont être pratiquées les activités suivantes: tennis, basket-ball et roller-hockey. Les travaux de ce projet vont débiter après la clôture du terrain de jeux pour des raisons sécuritaires.

SUBVENTION EN PROVENANCE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (À TITRE INFORMATIF)

Concernant la réparation qui a été effectuée au pont de la Montée de la Rivière du Sud à l'automne 2002, il y a eu demande de subvention auprès du ministère de la Sécurité publique.

Le coût global des travaux s'est élevé à 21 595\$. L'aide financière reçue du ministère de la Sécurité publique représente environ 58% du coût des travaux, soit 12 575\$.

SUBVENTION DE HYDRO-QUÉBEC (À TITRE INFORMATIF)

Le secrétaire municipal avise le Conseil que la subvention en provenance d'Hydro-Québec concernant l'enfouissement des fils électriques sur le site institutionnel est arrivée. Elle s'élève à 16 810\$ taxes incluses.

ASSURANCES

La municipalité a renouvelé tout dernièrement ses assurances générales avec «Groupe PMT Assurances inc.». La période couverte est du 15 mai 2003 au 15 mai 2004. Le secrétaire a regardé attentivement le tableau des emplacements et il s'est aperçu que le chalet situé sur le chemin des Prairies Ouest apparaissait sur ledit tableau. Hors, tout dernièrement, le chalet a été vendu au «Club VTT Tadoussac St-François – St-Raphaël inc.» (le 3 juin 2003). Donc, si le Conseil est d'accord, il faudrait aviser le courtier par résolution pour qu'il enlève du tableau des emplacements ledit chalet qui est couvert en assurances pour un montant de 90 125\$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur François Létourneau
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avise son assureur le «Groupe PMT Assurances inc.» de retirer du tableau des emplacements:

Emplacement 4 situé sur le boulevard des Prairies Ouest (salle de réception, comptoir-bar loué 90 125\$)

parce qu'il a été vendu au «Club VTT Tadoussac St-François – St-Raphaël inc.», le 3 juin 2003.

COMITÉ D'URBANISME

Le comité d'urbanisme est composé présentement des personnes suivantes:

M. Pierre Jean

M. Yves Laflamme

M. Rosaire Bonneau

M. Jacques Théberge

Mme Marjolaine Gagné

L'inspecteur municipal demande si monsieur Pierre Jean, depuis son élection au poste de maire, va pouvoir continuer son mandat sur le comité d'urbanisme. À défaut de, il faudrait nommer un remplaçant.

Monsieur le Maire, Pierre Jean, décide de se retirer du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Gaston Garant
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Jean-Yves Gosselin pour remplacer monsieur Pierre Jean sur le comité consultatif d'urbanisme;

QUE cette désignation soit effective dès maintenant.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTMAGNY

La Société d'agriculture du comté de Montmagny annonce que la journée champêtre annuelle va avoir lieu le 27 juillet chez Ferme Sanipor ltée, propriété de M. Raynald Roy, M. Pierre Roy et Mme Annie Marois, située au 786 chemin St-François Ouest à Saint-François.

Plus de 400 personnes sont attendues pour cette activité. Il serait très apprécié de tous les membres et visiteurs que le vin d'honneur offert lors de cette activité soit commandité par la municipalité. Une commandite de 300\$ conviendrait.

Monsieur le conseiller Régnald Roy décide de ne pas prendre part à cette décision car il est en conflit d'intérêt avec la demande.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est très fière de constater que la tenue de la journée champêtre va se tenir chez un producteur de Saint-François;

ATTENDU QUE les invités vont pouvoir découvrir les charmes inexplorés de la municipalité, ne serait-ce qu'en se rendant sur le lieu de la rencontre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 accepte d'avancer une somme de trois cent dollars (300\$) afin de défrayer le vin d'hon-
 neur lors de cette journée champêtre, le 27 juillet prochain chez Ferme Sanipor Itée.

PARTICIPATION AUX FÊTES DE SAINT-MICHEL

La municipalité de Saint-Michel a invité la municipalité de Saint-François à participer à une parade dans le cadre de son 325^e anniversaire de fondation, dimanche le 17 août.

Le Cercle des Fermières s'occupe de la conception d'un char allégorique. C'est déjà commencé. Par contre, il manque de participants du côté des Fermières. Il faudrait compléter par des membres du Conseil municipal. Qui est intéressé à aller à cette parade le 17 août prochain ?

Pour le moment, messieurs les conseillers Yves Laflamme et Jean-Yves Gosselin ont manifesté leur intention de prendre part à la parade.

DÉSIGNATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DES COURS D'EAU LOCAUX

À la séance régulière du 5 mai 2003, la municipalité avait désigné, par voie de résolution, monsieur Nicolas Pilote à titre d'officier municipal responsable des cours d'eau municipaux. Hors, en vertu de l'article 221 du Code municipal, monsieur Pilote ne peut être désigné pour occuper ce poste. Il faut absolument que la municipalité désigne quelqu'un d'autre.

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Claude Morin.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 173 du Code municipal, un cours d'eau local est sous la compétence de la municipalité locale sur le territoire de laquelle il est situé, à l'exception de ceux situés sur le territoire d'une municipalité régionale de comté dont aucune partie du territoire n'est comprise dans celui de la Communauté métropolitaine de Montréal qui sont sous la compétence de la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT également qu'en vertu de l'article 815 du Code municipal, l'inspecteur municipal est tenu de surveiller tous les travaux de construction, d'amélioration, de réparation et d'entretien sur les cours d'eau municipaux, locaux ou régionaux dans le cas des cours d'eau, situés sur le territoire de la municipalité, et de voir à ce que ces travaux soient faits conformément aux dispositions de la loi, des procès-verbaux ou des règlements qui les régissent;

CONSIDÉRANT les articles 219 et suivants du Code municipal relativement à la nomination de l'inspecteur municipal par la municipalité locale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau
 APPUYÉ par monsieur Régnald Roy
 ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le
 Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avise la MRC de Montmagny que monsieur Claude Morin est l'officier désigné à titre d'inspecteur municipal responsable des cours d'eau en vertu des dispositions du Code municipal dans la

Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

QUE cette résolution portant le numéro 126-2003 remplace celle portant le numéro 88-2003 où l'on désignait monsieur Nicolas Pilote comme responsable des cours d'eau.

PROJETS DE RÈGLEMENTS RELATIFS AU ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME

À la séance régulière du 2 juin dernier, le Conseil municipal a donné son accord à la Société d'Habitation du Québec, par voie de résolution (No 1112003), qu'elle ferait la démarche nécessaire pour que le terrain qu'elle désire mettre en vente sur la 4^e Rue Est puisse servir à des usages en construction résidentielle.

Cela implique une modification simultanée du plan d'urbanisme et du règlement de zonage. Le secrétaire présente au Conseil toute la procédure de modification.

La première étape consiste à adopter le projet de règlement modifiant le règlement numéro 110-1990, relatif au plan d'urbanisme. Une copie du projet de règlement vous est remise.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2003
PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 110-1990,
RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec est désireuse de vendre une parcelle de terrain à des fins de construction résidentielle au sud de la 4^e Rue Est;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour modifier son plan d'urbanisme afin de rencontrer les demandes de la SHQ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, et il est, par le présent règlement statué et ordonné, sujet à toutes approbations requises par la loi, ce qui suit:

Article 1 Le règlement Numéro 110-1990 relatif au plan d'urbanisme, est modifié à son plan d'affectation en agrandissant l'aire d'affectation résidentielle à faible densité située dans le secteur de la 1^{ère} Avenue à même l'aire d'affectation résidentielle à forte densité située au sud de la 3^e Rue. Le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il faut également adopter le projet de règlement modifiant le règlement numéro 111-1990 relatif au zonage. Une copie du projet de règlement vous est remise.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2-2003
PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 111-1990,
RELATIF AU ZONAGE**

1" (lecture à l'intérieur)	120,00\$	182,25\$
2" (lecture à l'intérieur)	450,00\$	677,40\$
4" (lecture à l'intérieur)	800,00\$	2670,00\$
6" (lecture à l'intérieur)	2000,00\$	4526,00\$
8" (lecture à l'intérieur)	2800,00\$	6969,00\$

Ces prix ne comprennent pas les coûts de l'installation des compteurs d'eau.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud veut être en mesure de mieux définir la consommation d'eau réelle des industries par rapport au résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE l'achat et l'installation de compteurs d'eau à ces endroits est le seul moyen pour en arriver à des résultats précis et concluants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de se procurer les sept compteurs d'eau de différentes grosseurs chez le fournisseur «Les Compteurs Lecomte Ltée».

QUE le chef d'équipe, au retour de ses vacances, détermine précisément les grosseurs de compteurs requises et que, par la suite, le secrétaire municipal passe la commande.

Concernant les coûts pour l'installation desdits compteurs d'eau, le Conseil municipal demande au secrétaire municipal de s'informer auprès de monsieur Benoît Laflamme.

PONT DE LA MONTÉE MORIGEAU

À la séance régulière du 2 juin 2003, le Conseil municipal avait accepté que des démarches soient entreprises pour la réparation à un pilier du pont situé sur la Montée Morigeau.

La première démarche consistait à demander au ministère des Transports de prêter son assistance technique à la municipalité en préparant les plans et devis.

Le secrétaire a reçu les plans et devis le 25 juin dernier.

Maintenant, il faut retenir les services d'une firme d'ingénieurs qui, elle, va se charger de la surveillance des travaux. Dans le cas de la réparation du pont de la Montée de la Rivière du Sud à l'automne 2002, la municipalité avait retenu les services de la firme Noram.

Une copie des plans et devis est remise aux élus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services de la firme Noram Experts-conseils inc. pour effectuer la surveillance des travaux au pont situé sur la Montée Morigeau;

QUE la firme retenue s'assure que les travaux soient faits selon les règles de l'art et que l'entrepreneur retenu respecte les plans et devis en tous points;

QUE monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents reliés à ce dossier.

Il faut également aller en soumissions sur invitation auprès de différents entrepreneurs. Voici les noms de ceux qui avaient été invités pour la réparation du pont de la Montée de la Rivière du Sud:

Artère Construction inc.
Les Constructions Montmagny inc.
Constructions P. P. Gagnon inc.
Martin Mercier inc.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Gaston Garant
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le secrétaire municipal pour demander des soumissions sur invitation afin de réparer un pilier qui s'affouille sur le pont situé à la Montée Morigeau;

QU'une copie des plans et devis soit acheminée à chacun des soumissionnaires invités.

RÈGLEMENT SUR LE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

La présente a pour but de vous rappeler que le chapitre II du Règlement sur le captage des eaux souterraines, adopté l'an dernier et portant sur les normes d'aménagement des ouvrages de captage individuels, est entré en vigueur le 15 juin 2003.

L'article 3 de ce chapitre stipule que tout aménagement d'un ouvrage de captage, non autorisé par le ministre de l'Environnement, est subordonné à l'autorisation de la municipalité locale ou régionale sur le territoire de laquelle l'ouvrage sera aménagé. Par conséquent, la municipalité aura l'obligation d'émettre un permis municipal pour tous les nouveaux ouvrages de captage individuels localisés à l'intérieur des limites de son territoire.

Comme la municipalité va maintenant avoir l'obligation d'émettre un permis municipal pour tous les nouveaux ouvrages de captage individuels (puits artésiens), elle décide d'établir un tarif pour l'émission de chacun de ceux-ci.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Gaston Garant
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de charger un tarif de quinze dollars (15\$) pour l'émission d'un permis municipal pour un nouvel ouvrage de captage individuel localisé à l'intérieur des limites de son territoire.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (À TITRE INFORMATIF)

La S.C.A. de la Rivière-du-Sud veut construire un entrepôt pour remiser les semences et les engrais. Le projet envisagé est une construction de 40 pieds de largeur sur une longueur de 100 pieds.

Cette construction se ferait sur le terrain situé au sud du chemin St-François Ouest. La dérogation vient du fait qu'il y a non-respect de la marge arrière qui est normalement de 3 mètres pour une marge presque inexistante.

Le Conseil municipal prend connaissance qu'une demande de dérogation mineure sera faite par la Société coopérative agricole de la Rivière du Sud et que la procédure à suivre sera respectée:
avis public
comité consultatif d'urbanisme
réunion du Conseil pour décision finale

GAZON AU SITE INSTITUTIONNEL

Le secrétaire a demandé des prix pour environ 5 100 pieds carrés de tourbe sur le site institutionnel.

Les Pelouses Saint-Michel

.155¢ du pi. car.

Livré à Saint-François

Commander 3 jours d'avance

Gazon Maski 2000 inc.

.17¢ du pi. car.

Livré à Saint-François

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de Les Pelouses Saint-Michel concernant la fourniture d'environ 5 100 pieds carrés de tourbe à .155¢ du pi. car.

QUE la tourbe soit commandée aussitôt que le terrain sera prêt à la recevoir.

VARIA

La responsable de la bibliothèque du Rocher, madame Isabelle Collin, a rencontré le secrétaire pour lui faire part qu'elle a perdu beaucoup de bénévoles dernièrement et qu'elle pense couper les heures d'ouverture de la bibliothèque. Actuellement, elle est ouverte 6 heures. Elle pense ramener cela à 4 heures. Elle s'interroge aussi sur la pertinence de s'affilier au C.R.S.B.P. Il en coûte de plus en plus cher et les services en retour diminuent.

Le Conseil municipal veut rencontrer en comité la responsable de la bibliothèque. Il veut en connaître plus par exemple sur l'achalandage à la bibliothèque. Mieux le Conseil sera informé, mieux placé il sera pour prendre une décision éclairée.

Concernant le fauchage le long des chemins, il faudrait que celui qui est victime d'un caillou ou autre objet projeté sur son auto s'arrête et en avise immédiatement l'opérateur. Cela constituerait une preuve inéluctable et non contestable par l'assureur de la municipalité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance régulière se termine à vingt-deux heures et dix minutes.

Adopté à l'unanimité

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 4 août 2003, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Rénald Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
LUNDI 7 JUILLET 2003**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 juillet 2003 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
APPUYÉ par monsieur François Létourneau
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 juillet 2003 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES D'AOÛT 2003

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur Gaston Garant
ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer
les comptes suivants:

Remb. activité loisirs	50,40
Sani Bleu, location toilette chimique Parc Morigeau	166,79
MRC de Montmagny, collecte sélective juin 2003	448,48
Unibéton, criblure de pierre (site)	258,03
Terrassement Joncas, 42 verges de terre noire à 12\$/V.	579,73

Chantal Prud'Homme, honoraires suivi travaux (site)	1 035,23
Promutuel Montmagny, remb. dommages par faucheuse	631,98
Telus Québec, service bureau, garage, Internet	424,17
Claude Morin, remb. frais déplacement.	119,60
Hydro-Québec, électricité:	
Garage	227,15
Enseigne 4-chemins	30,25
Caserne incendie	133,40
Poste pompage Morigeau	152,05
Parc Morigeau	43,81
Usine chloration	122,66
Jean-Paul Bonneau, remb. 1 bac vert	51,60
Marcel Bonneau, remb. 1 bac vert.	51,60
Claude Morin, remb. frais déplacement	77,20
Paysage & Verdure, plantations et interbloc site	5 116,42
Lubrifiants Lub Tek, nettoyeur à freins	113,76
Ministre Revenu Québec, remise juillet 2003	8 889,96
Revenu Canada, remise juillet 2003	5 374,80
Régie Inter Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges juillet	1 071,61
CARRA, remise de juillet 2003.	266,40
La Fabrique, loyer d'août 2003 bibliothèque	166,67
Blocs de béton Montmagny enr.,	
1 verge de béton pour bordures (site)	132,28
Bureautique Côte Sud, marguerite dactylo	40,21
Claude Morin, remb. frais déplacement	91,20
Construction BML, asphalte	982,78
Construction S.R.B., sciage bordure béton rue Boivin, site	587,08
Desjardins Sécurité Financière, ass. collective août.	1 615,27
Éclairage Raymond, réflecteur et ampoules (local accueil)	156,42
Entretien ménager D. Paquet:	
Nettoyage tapis logement 530.	69,02
Matériel entretien	299,09
Équipement Industriel Polar, matériel (garage).	30,77
Fédération Québécoise des Municipalités, facturation Dicom	39,57
Ferme horticole Lajoie, plantation annuelles	
Pavillon Pelletier	318,40

Loisirs	198,32
Affiche est	308,70
M. Paroisse	313,42
Parc Morigeau	268,59
Terrain de jeux	172,51
Pavillon Bédard	333,86..... 1 913,80
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement	189,60
Hibon inc., matériel ass. des eaux	293,09
Hydro-Québec, électricité:	
Log. 536 M. Paroisse	88,97
Pav. Bédard	51,26
Usine d'épuration	2439,47
Bi-énergie M. Paroisse	48,19
Maison de la paroisse	335,84..... 2 963,73
Jocelyne Noël, entretien bureau juillet	70,00
John Meunier inc., chlore libre	139,91
Journal l'Oie Blanche, 2 avis public	135,26
Laboratoire de l'Environnement, analyses eaux usées, eau potable	641,84
L'Arrêt-Stop, essence camion Inter	127,96
Le Nettoyeur Magnymontois inc., location nettoyage salopettes	74,72
L'Écho de St-François, pages municipales janvier à juillet 2003	2 200,00
Les Commerçants de la Chaudière, envoi Dicom	10,61
Les Entreprises Givesco, produits mur soutènement (site)	258,81
Les Pelouses St-Michel, 5 500 p. c. pelouse (site)	980,59
Les Produits Ind. J.P. Côté, chlore	1 851,21
Municipalité Saint-Nérée, frais déplacement (C. Pouliot)	550,90
Pagenet, location téléavertisseur	371,65
Peintures récupérées du Québec, traitement non-acceptables	75,54
Philius Blais & Fils enr., mini-excavatrice marteau + 1 voyage de terre tamisée (120\$/voyage) (site)	287,56
Pièces d'autos GGM inc., matériel camion GMC	6,19
Praxair, location bouteilles	27,84
Réal Huot inc., matériel aqueduc	43,30
René Samson inc., pièce: relais moniteur de phase (ass. eaux)	305,33

Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers:	
Ass. eaux	13,10
Aqueduc	36,94
Voirie	27,92
Embellissement	18,02
Site.....	548,18
Pavillon Bédard.....	395,38
Garage	63,09
	1 102,63
Telus Mobilité, cellulaire	40,95
Terrassement Joncas, 14 verges terre noire tamisée à 12\$/V (site)	193,24
Thibault Montmagny:	
Pièce camion GMC.....	46,99
Réparation camion GMC	718,02
	765,01
TY Moteurs enr., pièce débroussailleuse.....	120,36
Ultra Dépanneur St-François, essence inter, tracteur tondeuse	174,84
Unibéton:	
Criblure de pierre (site).....	119,57
Matériau granulaire (voirie)	163,98
	283,55
Unicoop Coopérative agricole, couteaux de faucheuse.....	367,85
Yves Laflamme, remb. frais déplacement	43,50
TOTAL:	46 258,81

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

**AVIS DE MOTION EN VUE D'ADOPTER UN RÈGLEMENT QUI VA
MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 110-1990, RELATIF AU PLAN
D'URBANISME**

À la séance du 7 juillet dernier, le secrétaire a présenté au Conseil le projet de règlement numéro 1-2003. Ce dernier a pour but de modifier le règlement numéro 110-1990, relatif au plan d'urbanisme.

Le Conseil municipal a accepté par voie de résolution (no 127-2003) le projet de règlement numéro 1-2003. La prochaine étape consiste à donner un avis de motion.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant
 APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme
 ET RÉSOLU QU'un avis de motion est donné à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement numéro 110-1990, relatif au plan d'urbanisme, sera adopté lors d'une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION EN VUE D'ADOPTER UN RÈGLEMENT QUI VA MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 111-1990, RELATIF AU ZONAGE

À la séance du 7 juillet dernier, le secrétaire a présenté au Conseil le projet de règlement numéro 2-2003. Ce dernier a pour but de modifier le règlement numéro 111-1990, relatif au zonage.

Le Conseil municipal a accepté par voie de résolution (no 128-2003) le projet de règlement numéro 2-2003. L'étape suivante consiste à donner un avis de motion.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Régnald Roy

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QU'un avis de motion est donné à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement numéro 111-1990, relatif au zonage, sera adopté lors d'une séance ultérieure.

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur Pierre Jean étant maintenant le maire de la municipalité, il ne peut occuper en même temps le poste de maire suppléant. Il faut absolument désigner quelqu'un par voie de résolution.

Monsieur le maire Pierre Jean suggère aux conseillers l'approche suivante :

« À tous les quatre (4) mois serait désigné un maire suppléant différent »

« L'ordre sera établi par ordre d'ancienneté en tant que conseiller. »

Monsieur Yves Laflamme

Monsieur Auguste Boulet

Monsieur Jean-Yves Gosselin

Monsieur Régnald Roy

Monsieur François Létourneau

Monsieur Gaston Garant

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que chaque conseiller occupera à tour de rôle le poste de maire suppléant pendant une période de quatre (4) mois consécutifs;

QUE l'ordre de désignation soit établi à partir de l'ancienneté de chacun des conseillers ce qui signifie l'ordre suivant:

Monsieur Yves Laflamme (septembre, octobre, novembre et décembre 2003)

Monsieur Auguste Boulet (janvier, février, mars et avril 2004)

Monsieur Jean-Yves Gosselin (mai, juin, juillet et août 2004)

Monsieur Régnald Roy (septembre, octobre, novembre et décembre 2004)

Monsieur François Létourneau (janvier, février, mars et avril 2005)

Monsieur Gaston Garant (mai, juin, juillet et août 2005)

QUE cette décision soit effective dès maintenant.

DÉSIGNATION D'UN REMPLAÇANT À LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur Pierre Jean était le remplaçant désigné en cas d'absence de monsieur Norbert Morin.

Maintenant que monsieur Pierre Jean est maire, qui sera son remplaçant à la table des maires en cas d'absence?

Le Conseil municipal ayant retenu la formule de désigner un maire suppléant à tous les quatre (4) mois, décide de procéder de la même façon en ce qui concerne le remplaçant du maire à la table des maires en cas d'absence de ce dernier.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a convenu qu'il y aurait rotation dans la désignation de celui qui va occuper le poste de maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers se verra désigner maire suppléant pendant quatre (4) mois consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre de désignation est établi en fonction de l'ancienneté de chacun des conseillers, ce qui signifie présentement:

Monsieur Yves Laflamme	(septembre, octobre, novembre et décembre 2003)
Monsieur Auguste Boulet	(janvier, février, mars et avril 2004)
Monsieur Jean-Yves Gosselin	(mai, juin, juillet et août 2004)
Monsieur Rénauld Roy	(septembre, octobre, novembre et décembre 2004)
Monsieur François Létourneau	(janvier, février, mars et avril 2005)
Monsieur Gaston Garant	(mai, juin, juillet et août 2005)

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau
 APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le substitut désigné pour remplacer monsieur le Maire à la table des Maires lors d'absence sera le maire suppléant désigné d'office à cette période.

COÛT POUR PANNEAUX IDENTIFIANT LA LOCALISATION DES CITERNES

Avec les ententes de services en matière de sécurité incendie conclues avec Berthier-sur-Mer, Saint-Vallier, Saint-Raphaël et Montmagny, il serait important d'installer des panneaux indiquant la localisation des douze (12) citernes. En situation d'urgence, les panneaux d'identification simplifieraient le travail de repérage des pompiers et leur permettraient d'agir plus rapidement. Voici le coût pour douze (12) panneaux et douze (12) poteaux:

panneaux	9,34/unité x 12 =	112,08\$
poteaux	22,39/unité x 12 =	<u>268,68\$</u>
TOTAL:		380,76\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
 APPUYÉ par monsieur Gaston Garant
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour que soient achetés douze (12) panneaux d'identification pour aider à repérer les citernes rapidement sur son territoire avec évidemment les douze (12) poteaux pour les supporter.

QUE la commande soit passée aussitôt que le chef pompier aura choisi le modèle de panneau désiré.

REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR LE SITE INSTITUTIONNEL

La dernière étape à réaliser concernant les travaux sur le site institutionnel est le revêtement bitumineux.

Cette étape est éligible au programme «Renouveau villageois». Cela signifie que, si elle est réalisée avant le 31 décembre 2003, elle est subventionnée dans une proportion de 50%.

Est-ce que le Conseil compte réaliser cette étape en 2003 et si oui, mandate-t-il le secrétaire pour demander des soumissions sur invitation de façon officielle auprès de différents fournisseurs :

Construction B.M.L.

Les Entreprises lévisiennes inc.

Jacques et Raynald Morin

Les Constructions HDF inc.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

autorise le secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour les travaux d'asphaltage sur le site institutionnel auprès des entrepreneurs énumérés ci-haut.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La Société coopérative agricole de la Rivière du Sud veut construire, au sud du chemin St-François Ouest, un entrepôt qui va servir à remiser des produits agricoles.

La marge de recul arrière doit être normalement de deux (2) mètres. Comme ils veulent bâtir sur leur limite de propriété, ils font une demande de dérogation mineure.

L'avis public a été publié dans le journal l'Oie blanche le 17 juillet 2003.

Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 16 juillet 2003. Monsieur Nicolas Pilote, inspecteur municipal, a bien expliqué le projet de construction aux membres du comité d'urbanisme. Ceux-ci recommandent au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure. Surtout que le locateur voisin, monsieur Maurice Laflamme, et le locataire, monsieur Gilles Lamonde, ont signé une lettre à l'effet qu'ils étaient favorables au projet de la S.C.A. de la Rivière du Sud.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

accepte la dérogation mineure présentée par la Société coopérative agricole de la Rivière du Sud concernant la construction d'un entrepôt au sud du chemin St-François Ouest avec une marge de recul arrière de zéro (0) mètre.

HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR DOSSIER DES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

Dans le dossier des équipements supralocaux, la firme Lavery, De Billy présente à la municipalité un compte d'honoraires de 480,10\$. Ces honoraires couvrent la période du 23 mai 2003 au 26 juin 2003 et ne représentent que la part de Saint-François. Toutes les autres

municipalités composant la MRC de Montmagny, exceptée la Ville de Montmagny, ont également un coût à assumer dans ce dossier. La part de chacune des municipalités est établie en fonction de leur richesse foncière uniformisée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer le compte d'honoraires professionnels de quatre cent quatre-vingt dollars et dix sous (480,10\$) à la firme Lavery, De Billy dans le dossier des équipements supralocaux.

AVIS DE MOTION EAU POTABLE

Concernant la construction de la future usine de filtration pour l'eau potable, il va falloir faire préparer des plans et devis par la firme BPR. Évidemment, il va y avoir des frais d'honoraires professionnels d'engagés pour réaliser le tout. Hors, pour des honoraires professionnels, il est possible d'adopter un règlement d'emprunt strictement pour cela et ce, sans l'approbation du ministre des Affaires municipales selon l'article 1061 alinéa 3 du Code municipal.

Par contre, avant d'adopter ledit règlement, il faut absolument donner un avis de motion.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QU'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement d'emprunt concernant strictement les honoraires professionnels associés à la conception des plans et devis de la future usine de filtration pour l'eau potable tel que le permet l'article 1061 du Code municipal.

INSPECTION DES STRUCTURES MUNICIPALES

Le ministère des Transports effectue une inspection générale de la structure des ponts en moyenne au trois (3) ans et une inspection sommaire à tous les ans pour toutes les structures ayant une ouverture de plus de 4.5 mètres.

Le rapport rédigé par le ministère des Transports est remis aux élus. Il y apparaît des constatations et des recommandations.

BARRAGE DE L'AQUEDUC ET BARRAGE À MORIGEAU

La firme «Noram Experts-conseils inc.» a préparé, pour la municipalité, un plan préliminaire de mesures d'urgence. C'est une obligation imposée par le gouvernement aux municipalités dotées de barrages sur leur territoire. ceci pour répondre plus précisément à la Loi sur la sécurité des barrages.

La firme Noram, avec le consentement de la municipalité, avait demandé le 30 mai dernier au service de la sécurité des barrages de modifier le niveau des conséquences. Ces derniers ont effectué une visite des lieux le 9 juillet dernier. Suite à leur analyse, ils ont accepté de modifier les niveaux des conséquences. Ce changement a pour effet de modifier le classement des barrages.

Nom du barrage	Niveau de conséquences	Classe
De l'Aqueduc	Moyen devient Important	B
Morigeau	Minimal	C devient E

Les droits annuels à payer vont être de :

864\$ pour celui de l'Aqueduc
ET
102\$ pour celui à Morigeau

Une copie de l'évaluation des barrages est remise aux élus. Y apparaît un résumé des mesures applicables pour chaque barrage.

SURVEILLANCE DES TRAVAUX AU PONT DE LA MONTÉE MORIGEAU

Le mois dernier, la municipalité a retenu les services de la firme «Noram Experts-conseils inc.» (résolution numéro 131-2003) pour effectuer la surveillance des travaux qui seront exécutés au pont de la Montée Morigeau.

La nature de leur mandat est la suivante:

- Visite des lieux avec les soumissionnaires, sur demande
- Analyse des soumissions et recommandations
- Tenue de la première réunion de chantier
- Surveillance des travaux au chantier
- Attestation de conformité et recommandations de paiement

Les honoraires de Noram sont fixés de façon forfaitaire à un montant de 7% de la plus basse soumission conforme.

PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DU PONT À LA MONTÉE MORIGEAU

L'heure limite pour déposer les soumissions était le vendredi 1^{er} août à 15 heures.

Voici les résultats:

	MONTANT	TPS	TVQ	TOTAL
Les Constructions Montmagny inc.	—	—	—	—
Les Constructions P.P. Gagnon inc.	33 613,00	2 352,91	2 697,44	38 663,35
Martin Mercier inc.	31 250,00	2 187,50	2 507,81	35 945,31
La Cie Wilfrid Allen ltée	31 400,00	2 198,00	2 519,85	36 117,85

CONSIDÉRANT QUE la soumission sur invitation de la compagnie Martin Mercier inc. est conforme aux documents d'appel d'offres du ministère des Transports et qu'elle est la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE la firme «Noram Experts-conseils inc.» retenue par la municipalité a aussi examiné la conformité de la soumission du plus bas soumissionnaire et qu'elle recommande que le contrat soit accordé à la compagnie Martin Mercier inc.:

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de la compagnie Martin Mercier inc. pour effectuer la réfection du pont à la Montée Morigeau au montant de trente et un mille deux cent cinquante dollars (31 250\$) taxes en sus:

QUE la compagnie Martin Mercier inc. respecte intégralement les exigences stipulées sur les plans et devis du ministère des Transports:

QUE la compagnie Martin Mercier inc. soit autorisée à débiter les travaux une fois qu'elle aura remis les documents suivants:

- Avis d'ouverture de chantier transmis à la CSST
- Plan de signalisation
- Preuve d'assurance responsabilité civile de 1 000 000\$
- Caution d'exécution et gages, matériaux et services 2 x 50% du montant de la soumission
- Certificat de conformité du matériel fragmenté 300-500

QUE monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents reliés à ce dossier.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Il se peut que pour effectuer les travaux de réfection au pont de la Montée Morigeau, il faille obtenir un certificat d'autorisation en provenance du ministère de l'Environnement. Le ministère des Transports ne l'a pas mentionné dans le document qu'il a livré à la municipalité. Celle-ci va obtenir une réponse, à savoir si un certificat d'autorisation est requis ou non, dans la semaine du 11 août. Si le c.a. est requis, le délai d'obtention d'un tel document est de l'ordre de six (6) semaines.

Dans l'éventualité où la demande de c.a. est à produire, celle-ci doit être accompagnée d'une résolution de la municipalité qui autorise quelqu'un à signer ladite demande. Il serait donc prévoyant d'adopter dès aujourd'hui cette dernière. Concernant la soumission retenue, elle est valide pour une période de 90 jours.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise soit monsieur le Maire, soit monsieur le secrétaire-trésorier à signer la demande de certificat d'autorisation en provenance du ministère de l'Environnement.

LIGNAGE DE RUES

Le secrétaire municipal s'est informé auprès du fournisseur de l'an dernier «Dura-Lignes inc.» de son prix au mètre linéaire pour le traçage de lignes de rue.

Le secrétaire municipal de Saint-Pierre a rejoint celui de Saint-François afin de savoir s'il était possible de s'unir pour la demande de traçage de lignes de rue. Saint-Pierre a ± 21 kilomètres à faire tandis que Saint-François à ± 30 kilomètres à faire. Le volume étant plus élevé, peut-être que les prix seraient plus avantageux.

Le fournisseur «Dura-Lignes inc.», qui est membre du groupe SAM (Service d'achats des

municipalités) ferait le travail pour 0,13\$ le mètre linéaire, soit exactement le même prix que l'année dernière pour Saint-François.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services du fournisseur "Dura-Lignes inc." pour effectuer le traçage d'environ trente (30) kilomètres de lignes de rue à un prix de 0,13\$ le mètre linéaire.

QUE le prix de 0,13\$ le mètre linéaire soit également accordé à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour le traçage de leurs ± 21 kilomètres de lignes de rue.

QUE le traçage des lignes de rue s'effectue dans le courant du mois d'août 2003 et qu'il soit fait lorsque le degré de température répond aux normes.

DOSSIER COLLECTE SÉLECTIVE – CENTRE DE TRI

Le centre de tri «L'Après-Récupération» vit des difficultés financières importantes et il est tenu de se restructurer dans le but de relancer ses opérations.

La MRC de Montmagny qui a compétence dans le dossier des matières recyclables, recommande des solutions à ses membres. Le dossier est important et assez volumineux. Aussi, une copie est remise à chacun des élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Madame Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, désire connaître la position de la municipalité face à ces recommandations au plus tard mardi matin le 5 août 2003.

La vision du Conseil dans ce dossier des matières recyclables est la suivante:

«Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est entièrement favorable à la collecte sélective. Elle est aussi favorable à ce que cette collecte se fasse au Centre de tri à Montmagny. Elle est consciente que cela crée des emplois. Par contre, la municipalité désire payer pour la collecte sélective un prix concurrentiel. Elle n'est pas prête à payer n'importe quel prix dans le but simplement de garder le Centre de tri à Montmagny. Voilà la position de la municipalité dans le dossier des matières recyclables.»

U.P.A. – PORTES OUVERTES LE 7 SEPTEMBRE 2003

L'U.P.A. a entériné un projet d'envergure provinciale intitulé «Portes ouvertes 7 septembre 2003». Le but visé est de permettre au public urbain et rural, aux intervenants socio-économiques, aux députés, aux conseillers municipaux et aux dirigeants des MRC de notre territoire de venir découvrir notre agriculture.

En Côte-du-Sud, c'est une douzaine d'entreprises agricoles qui ouvriront leurs portes lors de cette journée et offriront diverses activités aux visiteurs (dégustations, repas, visites de sites, jeux, informations sur l'agriculture en général, etc.).

À ce sujet, il va y avoir des circuits d'autobus pour le grand public indiquant l'emplacement des embarquements et des fermes-hôtes. Pour bénéficier du transport, les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le vendredi 29 août 2003 au 856-3044 ou au 1-800-463-8001.

Une copie du document complet est remise aux élus.

De plus, pour l'événement, l'U.P.A. sollicite une aide financière pour supporter cette vaste organisation.

- Programme de commandite Or	2 000\$
- Programme de commandite Argent	1 000\$
- Programme de commandite Bronze	500\$
- Autres commanditaires	À votre choix

La municipalité dit non à cette demande. Elle croit que l'U.P.A. est assez puissante pour supporter cet événement.

VARIA

COLLOQUE DE LA ZONE BEAUCE-CÔTE-SUD

La 15e édition du colloque de la zone Beauce-Côte-Sud va avoir lieu les 10 et 11 septembre prochain sur le territoire de la MRC Nouvelle-Beauce, soit à Sainte-Marie de Beauce.

Pour l'occasion, il va y avoir d'intéressants ateliers juridiques présentés par des spécialistes en droit municipal.

Le coût d'inscription pour les deux jours du colloque est de 70\$ pour les membres.

Le secrétaire aimerait y participer.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce colloque, il va y avoir bon nombre d'ateliers juridiques;

CONSIDÉRANT QU'il importe de tenir le plus à jour possible ses connaissances;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que le secrétaire municipal participe à la 15e édition du colloque de la zone Beauce-Côte-Sud les 10 et 11 septembre prochain à Sainte-Marie de Beauce.

HYDRO-QUÉBEC

L'assureur de la municipalité a demandé, il y a de cela quelques semaines, de faire examiner par un entrepreneur-électricien toutes les installations électriques pour les bâtiments de plus de trente (30) ans.

L'examen des bâtiments de plus de trente (30) ans a été effectué par René Samson inc. (Maison de la paroisse, Pavillon Bédard, Atelier à côté de la Maison de la paroisse, Centre des Loisirs, bâtiment de la piscine). En général, presque tout est à l'ordre, il n'y aurait que quelques petits ajustements à faire à deux endroits. Le secrétaire s'est informé à savoir combien il en coûterait pour tout rendre conforme. Monsieur Clément Mercier de René Samson inc. estime les corrections à environ cinq cent dollars (500\$).

Est-ce que le Conseil municipal donne son aval pour que les corrections soient effectuées?

CONSIDÉRANT QUE l'assureur de la municipalité exige que soient vérifiées les installations électriques des bâtiments de plus de trente (30) ans;

CONSIDÉRANT QUE la vérification a été faite et qu'elle a montré qu'il y avait quelques petites corrections à apporter aux systèmes électriques de certains bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'il en coûterait approximativement 500\$ pour corriger le tout:

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le secrétaire-trésorier pour qu'il contacte "René Samson inc." afin qu'il effectue les corrections relevées lors de la dernière inspection;

QU'un rapport final soit expédié à l'assureur de la municipalité lorsque les travaux seront complétés.

À LA SORTIE OUEST DU VILLAGE

Un citoyen avise le Conseil que les véhicules circulent à haute vitesse à la sortie ouest du village et qu'ils effectuent des dépassements dangereux. Ledit citoyen demande si on ne pourrait pas tracer une ligne double à la sortie du village qui interdirait les dépassements et ce, sur une bonne longueur. Il demande aussi si la limite de vitesse ne pourrait pas être diminuée.

Le secrétaire-trésorier va s'informer auprès du ministère des Transports si la municipalité peut intervenir elle-même ou si elle doit passer par le ministère.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance régulière se termine à vingt et une heures et quinze minutes.

Adopté à l'unanimité

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTE DE MONTMAGNY

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le 4 août 2003 à 19 h 30

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Rénaud Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

SUJETS:

Présentation du projet de règlement modifiant le règlement numéro 110-1990, relatif au plan d'urbanisme

Présentation du projet de règlement modifiant le règlement numéro 111-1990, relatif au zonage

PÉRIODE DE QUESTIONS

FIN DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À la séance régulière du 7 juillet 2003, le Conseil municipal a adopté par voie de résolution le projet de règlement numéro 1-2003 modifiant le règlement numéro 110-1990, relatif au plan d'urbanisme (résolution numéro 127-2003).

Le Conseil municipal a également adopté à cette séance le projet de règlement numéro 2-2003 modifiant le règlement numéro 111-1990, relatif au zonage (résolution numéro 128-2003).

Il n'y a personne qui s'est présenté à l'assemblée publique de consultation.

L'assemblée publique de consultation se termine à vingt heures.



Petites annonces

SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS

Service d'aide aux devoirs et aux leçons pour les enfants du primaire. Contactez Lucie au 259-2291.

.....

SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER

Vous travaillez à l'extérieur, vous êtes fatiguée! J'offre mes services pour faire de l'entretien ménager ou autres travaux domestiques.

Line Thibodeau: 259-2731.

.....

NOUVEAU MARCHÉ AUX PUCES

Marché aux puces, neufs et usagés, 59, boul. Blais Est, Berthier-sur-Mer. Ouvert du mardi au dimanche, de 9 h à 21 h, jusqu'à la mi-octobre. Tél.: 259-2117.

.....



25, de l'Étang, Saint-François
Montmagny (Québec) G0R 2G0

Tél.: 418-259-7710

Fax: 418-259-7013

Sans frais: 866-259-7710

Visitez notre **site**

www.emballageslm.com
fredjean@emballageslm.com



ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

Soins des pieds

Vos pieds méritent tous vos petits soins!

Vos pieds vous supportent toute la journée. Ils méritent qu'on prenne soin d'eux.

- Pour détendre vos pieds, vous pouvez les masser en les glissant sur un rouleau à pâte ou un objet de la même forme.
- Faites tremper vos pieds pour les délasser. Dix minutes suffisent.
- Nettoyez-les à fond avec un savon doux non parfumé et asséchez-les bien, particulièrement entre les orteils.
- Utilisez une serviette rugueuse ou une pierre ponce après les trempettes pour enlever la peau épaisse et durcie aux talons et sous la plante des pieds.
- Appliquez une crème hydratante s'ils sont secs. La peau de la plante des pieds et des talons est dix fois plus épaisse que celle du reste du corps. Pour ces régions, vous pouvez appliquer de la gelée de pétrole (Vaseline) ou un hydratant spécialement conçu pour les pieds (ex.: Dermal Therapy)
- Portez, le plus souvent possible, des chaussettes en fibres naturelles, comme le coton. Cela permet aux pieds de respirer et de rester au sec.
- Coupez vos ongles avec des ciseaux à ongles plutôt qu'un coupe-ongle. Utilisez une lime d'émeri plutôt qu'une lime métallique pour les arrondir.
- Portez des souliers fermés et surtout bien ajustés à la taille et à la forme de vos pieds.

Dorlotez vos pieds! Ils vous le rendront bien...

Demandez les conseils de votre pharmacien pour bien choisir les produits qui vous conviennent.

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



Achetez votre forfait-voyage avec la marge de crédit Desjardins et obtenez une réduction de 2,5% sur le taux d'intérêt en vigueur*.



carnet de voyage

2,5%
avec la marge
de crédit-voyage



La marge de crédit-voyage Desjardins est un outil financier souple qui vous permet d'économiser davantage sur vos frais d'emprunts. Vous pouvez donc ne financer que le montant dont vous avez besoin, au moment où vous en avez besoin. Accessible par le guichet automatique ou par le paiement direct, vous pouvez aussi l'utiliser pour tirer des chèques comme bon vous semble. Pour le reste, vous n'avez qu'à choisir l'option de remboursement qui vous convient le mieux.

-2,5%, faites le calcul! Ça fait 2,5% de plus dans vos poches pour voir encore plus de pays.



Achetez votre forfait-voyage avec la marge de crédit Desjardins et obtenez une réduction de 2,5% sur le taux d'intérêt en vigueur*.



Tous les renseignements à votre caisse, ou en ligne sur notre site www.desjardins.com

 Desjardins
Conjuguer avoirs et être

*Réduction de 2,5% sur le taux en vigueur à la signature du contrat. Valable la première année seulement. Certaines conditions s'appliquent. Tous les détails dans les caisses participantes.

**VALIDE JUSQU'AU
30 SEPTEMBRE 2003**



Desjardins

**Caisse populaire Desjardins
de la Rivière du Sud**